

**Zeitschrift:** Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen  
**Herausgeber:** Union suisse des Caisses Raiffeisen  
**Band:** 49 (1964)  
**Heft:** 9

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 06.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le Messenger Raiffeisen



9

Lausanne, septembre 1964. 49<sup>e</sup> année Paraît chaque mois.

## Jeûne fédéral

Le peuple suisse a institué autrefois cette journée nationale de prière pour témoigner de sa foi en la Providence et faire écho de nos jours à l'acte de la fondation qui mettait sous la garde de Dieu la Confédération naissante.

C'est encore aujourd'hui la volonté, le désir et la conviction de la majorité du peuple, même si beaucoup de croyants ne jugent pas nécessaire d'extérioriser leur conviction et de la manifester eux-mêmes par un acte public et solennel.

Ils ont tort. Mais ce que nous trouvons naturel et même nécessaire à l'heure du danger nous semble moins indispensable en pleine prospérité. C'est un réflexe très humain.

La prospérité, baptisée surchauffe dans le langage actuel, l'élévation du niveau ou standard de vie, les progrès et les découvertes prodigieuses de la science, nous ont inspiré une confiance enivrante, mais trompeuse, dans les capacités de l'homme.

Beaucoup en viennent à croire que nous pouvons nous passer de Dieu, individuellement et collectivement. A quoi bon lui adresser des remerciements, ou lui exprimer le regret de nos fautes au cours de l'année ! La religion, à quoi sert-elle ? Et Dieu existe-t-il vraiment ?

L'homme prétend se suffire à lui-même. Hélas ! Quand on regarde froidement, sans parti pris et sans illusions volontaires, ce qu'est « un homme » dans la société moderne, on comprend mieux pourquoi il fuit désespérément le silence et la solitude, pourquoi il recherche frénétiquement le bruit et la société. Il a peur de réfléchir, peur de penser, peur de comprendre combien il est peu de chose.

La presse et la radio, il est vrai, sont pleines de déclarations dithyrambiques sur la dignité de l'homme et le respect qu'on lui

doit. Mais regardons la réalité. Jamais peut-être un homme n'a été si peu de chose, un pion sur un échiquier, un rouage aisé à remplacer. Les gens que vous croisez sur la route, combien sont pour vous autre chose qu'un inconnu un indifférent, ou même simplement un obstacle qui gêne votre marche ? Quant meurt un homme, combien s'en aperçoivent sauf dans son proche entourage où il est remplacé le lendemain, ou dans sa famille jusqu'à ce qu'on ait partagé l'héritage ? Il faut déjà être Kennedy ou Jean XXIII pour qu'on se souvienne de vous quelques mois, et c'est déjà beaucoup !

Et voilà cet homme qui veut se passer de Dieu et se proclame le centre de la création et la mesure de toutes choses !

Nous croyons à la Science, c'est vrai ; mais nous n'avons pas l'air d'apprécier beaucoup les savants qui en sont les grands prêtres.

Nous connaissons les champions cyclistes, l'équipe nationale de football ou de hockey, les vainqueurs des Jeux olympiques (quand les nôtres gagnent !). Mais qui donc connaît les prix Nobel de science ? Nous admirons les spoutniks, les telstars et les cosmonautes ; mais qui connaît les savants et les ingénieurs qui ont imaginé, calculé et construit ces machines ? Nous admirons les as, les stars, les vedettes ! Lindbergh a été célèbre autrefois ; savez-vous s'il est mort ou vivant ? Il est en tout cas bien oublié !

Dans la cathédrale de Tolède, sur la tombe d'un faiseur de rois, Portocarrero, figure cette unique inscription : « Pulvis, cinis et nihil » « de la poussière, de la cendre et rien ».

Voilà ce qu'est l'homme, quand il oublie son Dieu, et avec lui son âme immortelle, la seule chose en nous qui dure, donc qui vaut à l'homme le respect et lui confère cette dignité dont il est si fier et dont il fait volontiers si peu de cas !

Il en est de même pour un peuple, et mé-

me spécialement pour le nôtre. En 1815, les cantons suisses n'acceptaient qu'une alliance qui respecte leur quasi-totale souveraineté. L'unité française a deux cents ans ; l'unité allemande (si elle existe encore en fait) et l'unité italienne datent de 1870. Et que nous réserve l'Europe, encore nébuleuse, de demain ?

Si Dieu ne construit la maison...

Croyez-vous réellement que la Ciba, la Brown-Boveri, la Lonza, les Mirages ou les AMX seront une protection suffisante, même s'ils inspirent nos hommes d'Etat ?

Ce ne sont pas les entreprises qui feront des hommes qui soient des consciences et des caractères. Même l'E.P.F. n'y suffirait pas !

Seule la religion y parvient, parce qu'elle nous rappelle que nous avons une âme immortelle et qu'il y a au-dessus de nous un Dieu qui veille sur nous !

Et voilà pourquoi nous voulons célébrer avec respect et piété ce Jeûne Fédéral, cette Fête fédérale d'actions de grâces qui nous rappelle que nous sommes plus et mieux que des machines diplômées et spécialisées !

M. Cordelier.

### A la patrie

Sans parler le même langage  
Et sans être du même sang,  
Tous les peuples en s'unissant  
Jurent de s'aimer d'âge en âge.  
O Suisse ! On peut, sous ton drapeau,  
Ne pas servir les mêmes causes,  
Mais on marche avec ce flambeau :  
Ta blanche croix sur champ de roses.

Sans dire les mêmes prières,  
Dans le silence du saint lieu,  
Tous tes peuples se sentent frères  
Par le culte du même Dieu.  
O Suisse ! on peut rêver qu'un jour  
Ton idéal de paix féconde  
Par le travail et par l'amour,  
Sera la lumière du monde.

Virgile Rossel,  
Juge fédéral.

# La solidarité, dans nos vies

Conférence faite par M. Jean-A. Haldimann, préfet des Montagnes neuchâteloises, à l'assemblée commémorative du 25<sup>e</sup> anniversaire de la Fédération neuchâteloise des Caisses Raiffeisen, le samedi 7 décembre 1963, au Locle.

Monsieur le Président de la Fédération neuchâteloise des Caisses Raiffeisen,  
Monsieur le Président de la ville du Locle,  
Mesdames et Messieurs,

Vous avez devant vous un homme inquiet. Pourquoi, je vais vous le dire. D'une lettre que m'écrivait, le 1<sup>er</sup> novembre 1962 votre président, M. Pierre Urfer, je détache le passage suivant : « ...comme vous connaissez bien l'auditoire qui sera devant vous lors du 25<sup>e</sup> anniversaire de notre Fédération, nous vous donnons carte blanche quant au choix du sujet. Vous trouverez certainement un bon grain à moudre »

C'est peut-être magnifique de se voir donner carte blanche. C'est beaucoup plus dangereux de se voir soudain promu meunier.

Pour avoir pratiqué Alphonse Daudet, je sais ce qu'il advint de Maître Cornille qui donnait le change à son entourage alors qu'il n'avait plus rien à moudre en son moulin.

La farine, c'est un aboutissement. Pour alimenter le moulin il faut des gerbes, des grains durs. Carte blanche, Farine blanche, peut-être existe-t-il mieux qu'une correspondance secrète entre la notion et la chose.

Le plus simple est peut-être que je vous dise comment je me suis fait meunier. Les meilleurs vigneron et les meilleurs viticulteurs observent le processus traditionnel que vous savez, avant de coller une étiquette sur la bouteille où va flamber l'or ou le rubis de nos coteaux. Je regrette d'avoir à vous le dire : j'ai fait exactement le contraire en donnant une étiquette à ma farine, avant d'avoir emmagasiné le moindre grain.

*Solidarité !* C'est vite dit, et c'est, je crois, un beau titre, et tout un programme. Mais le grain, pour moudre cette farine-là, où le prendre, comment le choisir ? C'est un fait connu : quand on n'est pas suffisamment riche soi-même, on cherche à emprunter à autrui. C'est ce que j'ai fait. Au hasard — plus ou moins au hasard ! — de diverses pérégrinations, je me suis promené dans les champs des voisins, empruntant ici une gerbe, là une javelle, ailleurs encore un simple épi, voire trois grains. Et puis, sur les chemins de mon moulin, j'ai cherché ce qu'il pouvait y avoir à glaner dans mes carrés de seigle ou d'avoine. Ainsi, la farine que je vous livre est faite du blé des autres et de quelque céréale d'ici, sous la forme des propos d'un homme qui aime sa terre et son pays, la petite patrie et la plus grande.

## Paradoxes

Parmi les définitions de la solidarité, retenons celle-ci : La solidarité est la dépendance des hommes les uns à l'égard des autres. Mais cette définition, qui paraît cerner le sujet, me paraît singulièrement incomplète à mesure qu'elle laisse dans l'ombre toute une série de solidarités qui s'interpénètrent et se complètent l'une l'autre. Ainsi, la solidarité de l'homme avec la terre, avec la nature, avec l'animal, avec les choses. Bien sûr que la solidarité de l'homme avec l'homme répond à l'essence même de la vie, mais toutes les autres solidarités existent bel et bien. Elles conditionnent, dans une large mesure, nos vies d'hommes. Pourquoi ? Pour une raison *élémentaire*, et donnons à ce mot son sens profond : c'est qu'il faut à nos vies d'hommes un cadre, pas forcément un décor, un cadre, et donc aussi un climat dans lequel trouver sa joie, sa part de bonheur quotidien.

Nous vivons une époque où les paradoxes abondent. Dans tous les domaines on fait largement appel aux spécialistes. Par voie de conséquence, plus il y a de spécialistes, plus il existe aussi d'individualités qui s'affirment. On pourrait dès lors penser que l'antagonisme spécialiste-individualité tue la solidarité. Et c'est le contraire qui se produit. L'histoire des civilisations prouve que l'homme a toujours été solidaire de l'homme, et même les plus horribles guerres n'infirmes pas cette vérité de toujours. La solidarité de l'homme avec l'homme s'accuse à mesure que s'accuse le développement des civilisations. On pouvait encore imaginer, au cours des siècles écoulés, des pays ou des régions pratiquant le régime de l'autarcie, trouver même des paysans « qui se suffisaient à eux-mêmes » selon l'expression consacrée, buvant le lait de leurs bêtes, mangeant la viande — quand la viande paraissait sur la table — de quelque volaille ou bestiau de leur propriété, portant des vêtements dont la laine avait été filée à la maison, etc., etc.

Je connais bien les paysans de nos Montagnes neuchâteloises. Je sais que plus d'un emprunt à la Caisse Raiffeisen sert à financer l'achat d'un tracteur, je sais aussi que dans la vallée de la Brévine il n'existe plus qu'un seul four à pain, un seul four à pain pour toute une vallée ! Je parle bien sûr du four allumé chaque jour, et j'admets volontiers que dans l'une ou l'autre de nos fermes on allume

encore le vieux four pour une fournée de tailloles à Noël. Ainsi, la solidarité du paysan de ce temps a partie liée avec le constructeur du tracteur, et — un jour ou l'autre ! — avec le mécanicien, le garagiste qui tient colonne à essence, et donc avec les chalands qui amènent à Bâle, ce produit si souvent appelé l'or noir. La solidarité du paysan de chez nous a partie liée avec le boulanger du village, avec le boucher, l'entrepreneur et le charpentier. Le temps n'est plus, où le paysan ne dépendait de personne.

Faut-il le regretter ? Non ! la réponse que donne notre époque aux hommes de ce temps est celle-ci : l'homme est solidaire de l'homme.

Le paradoxe de ce temps, c'est que l'homme est plus que jamais solidaire de l'homme, de tous les hommes. Parcourez, du moins en imagination, la ferme la plus reculée de chez nous ; visitez-la, de la cave au grenier. Je donne ma langue au chat si vous n'y trouvez pas un objet en matière plastique venu d'Amérique, un instrument quelconque fabriqué en Allemagne, dans la cuisine un peu de thé de Chine ou de Ceylan, et à la cave, au moins un litre de Bourgogne ou d'Algérie. Et dans le même temps, quelque farceur, croyant à ce qu'il dit, affirmera gaillardement : « Oh ! moi je tiens à ma liberté, je ne dépends de personne ». Il faut, parfois, si peu de temps pour oublier une cédula hypothécaire...

## Le cadre dans lequel nous vivons

Tout à l'heure nous faisons allusion au cadre nécessaire à nos vies d'hommes, à ce cadre dans lequel s'inscrivent et prennent corps nos existences. La solidarité, comme la patrie naissent au seuil de nos maisons. C'est en jouant avec le chat, sur le seuil de la ferme paternelle que l'enfant apprend la solidarité avec les bêtes, c'est en voyant se développer une nichée de lapins, ou s'égailler les frères duvets des poussins sous leur treillis, qu'il prend conscience de la communauté animale, réplique de la communauté humaine. A la campagne, et c'est sans doute une grâce, l'enfant prend conscience de la réalité animale et des contacts qu'elle suppose avec l'homme, avant de voir se concrétiser sous une forme sensible à son intelligence d'enfant la communauté humaine, à savoir la petite école. Sans doute pourrait-on mettre avant l'école la famille, mais il faut se souvenir que l'enfant a besoin de parler d'égal à égal. Vis-à-vis de ses parents, l'enfant est *le petit* ; vis-à-vis d'enfants de son âge, l'enfant se sent au même niveau ; à l'égard des animaux l'enfant prend déjà conscience de sa supériorité d'homme. La preuve ? Un enfant né dans une ferme a rarement peur d'un animal quel qu'il soit, au point qu'il se glisse sous les mangeoires, passe dans les jambes des bêtes,

empoigne le chat ou le chien n'importe comment et, très généralement, l'enfant a, d'emblée, gain de cause.

Le cadre dans lequel nous vivons, c'est, que nous le voulions, ou que nous le sachions — ou non — la meilleure école de solidarité. Peut-être bien que nous ne nous en rendons même pas compte. Le cadre dans lequel nous vivons, cela suppose un enracinement. Et rien n'explique mieux l'enracinement que le déracinement. Les hommes et les femmes qui, lors d'une guerre, d'une catastrophe naturelle, ont tout perdu et se trouvent déracinés, ceux-là savent ce que veut dire l'enracinement. Etre enraciné, c'est *être de quelque part*, avoir chaque matin au réveil, devant les yeux, un paysage sans doute connu, peut-être archiconnu mais auquel le rythme des saisons et les couleurs du temps prêtent un visage sans cesse renouvelé. Etre enraciné, c'est connaître la bénédiction du travail, les peines de tous les jours, les rudesses et les coups du sort, mais aussi la noblesse de l'âme qui veut vaincre l'obstacle. Etre enraciné, c'est se sentir solidaire avec un rideau d'arbres, une montagne, un étang, un coin de forêt, une maison et ses habitants, avec un pays, au sens le plus intime que peut revêtir ce mot admirable, puisqu'un pays, ce peut être aussi bien la patrie de tous, que le lopin de terre sur lequel ont est né.

Sous la plume du romancier Louis Bromfield, on trouve (dans « Joies et misères d'un fermier ») ces lignes qui sont comme un cri du cœur : « Après avoir voyagé vingt-cinq ans à travers le monde, je revenais au pays, à la vallée que j'avais connue dans mon enfance. Je connaissais cette région par cœur ; je la retrouvais dans des rêves qui me hantaient en tel, ou tel coin reculé du monde. Je connaissais les marais et les collines, les taillis, les hautes futaies, les vastes champs et les douces collines derrière lesquelles se cachent un réseau de charmantes petites vallées qui constituent autant de mondes mystérieux et indépendants (...) J'avais soif de paix et je voulais m'enraciner quelque part, jusqu'à la fin de mes jours. »

De tels accents ne trompent pas. Aussi vais-je me permettre de vous citer encore une page du même Bromfield, une page dans laquelle nombre d'entre nous retrouveront quelque aspect de leur enfance, de leurs préoccupations, peut-être aussi de la perspective dans laquelle ils vivent leur vie : « Je suis d'une famille de fermiers et de propriétaires terriens et je ne suis jamais resté longtemps sans avoir une base solidement enracinée en pleine terre : et cela bien que les hasards de la vie m'aient entraîné parfois dans les cercles les plus mondains, les plus sophistiqués et les plus snobs, dans je ne sais combien de pays et de capitales, et souvent dans la société des grands et des puis-

sants qui ont fait l'histoire de notre temps. Je ne connais pourtant pas de satisfaction intellectuelle plus grande que de parler avec un brave homme de fermier ou d'éleveur, qui, d'instinct peut-être, connaît ce que nombre d'hommes moins fortunés que lui cherchent vainement à apprendre toute leur vie durant dans les livres, ou que de voir tout un paysage, tout un petit monde se métamorphoser de quasi désert en vallée fertile peuplée de gens heureux, confiants et prospères qui, chaque jour créent quelque chose et améliorent le monde où ils vivent, qui voient à chaque saison leurs terres devenir plus riches et plus belles, qui savent apprécier (...) le mystère et la splendeur d'une pomme de terre primée ou d'un pied de céleri, qui admirent la beauté d'un champ gonflé d'une riche moisson et celle d'une truie épanouie et de sa portée ».

Et ceci encore, qui nous replonge dans le creuset où se malaxent les diverses formes de solidarités : « Ils connaissent, au fond, la paix sereine de l'éternel créateur qui a bâti et laissé derrière lui des œuvres qui demeurent dans la pierre, dans la pensée, dans la bonne terre noire, dans une fresque murale ou dans quelque découverte qui a aidé ses semblables et leurs descendants à progresser un peu sur le chemin long et difficile qui est le leur (...) Peut-être comprennent-ils mieux que les autres le sens de la tragédie et de la souffrance ; cette compréhension instinctive émousse pour eux le tranchant de la douleur, la souffrance bientôt s'atténue, et il ne reste plus que la paix et peut-être même une étrange impression de beauté et de plénitude. »

Le cadre dans lequel nous vivons, c'est, bien sûr, le paysage, le paysage tangible avec ses rumeurs et ses odeurs, c'est l'arbre, la feuille, la fleur, le fruit, mais aussi la course des nuages, les cristaux de neige, le froid vif et coupant, le soleil dur, en un mot la solidarité avec la nature et les saisons. Peu d'hommes ont compris le paysan comme C.-F. Ramuz. Quelques lignes de sa main, et c'est une évocation stupéfiante de vérité et d'audace et, pour ainsi dire, criante de vérité : « Tu étais patient devant les saisons, parce qu'elles ne venaient pas de toi : l'interminable hiver, le printemps, le brûlant été, l'automne, tournant autour de l'axe de l'année comme les quatre nacelles d'un des manèges de nos foires peintes en gris, en vert, en jaune, en rouge : paraissant et disparaissant dans un ordre toujours le même, avec leurs promesses, avec leurs menaces et leurs risques, mais quelquefois aussi leur complet aboutissement ; car il y a de bonnes années de vin et il arrive des fois que la moisson soit belle, mais on ne sait jamais d'avance. »

On ne sait jamais d'avance ! Simple vérité paysanne, mais aussi simple vérité humaine.

Solidaire avec la nature et ses manifestations, nous le sommes, à des degrés divers, et sous des formes multiples. Mais comment ne pas évoquer ici, le visage et l'image du paysan du dimanche, de ce paysan de tous les jours qui ne peut pas se retenir d'aller sur ses terres, comme ça, pour voir. De ce paysan du dimanche, et de sa solidarité avec sa terre, Michelet a donné un tableau inégalé, dans le genre. Voici : « Si nous voulons connaître la pensée intime, la passion du paysan de France, cela est fort aisé. Promenons-nous un dimanche, dans la campagne. Suivons-le. Il est libre ce jour-là. Il est maître d'aller (à sa terre) ou de n'y pas aller. N'y va-t-il pas assez tous les jours de la semaine ?... Et pourtant, il y va. Il est vrai qu'il passait bien près. C'était une occasion. Il la regarde, mais auparavant il n'y entrera pas ; qu'y ferait-il ?... Et pourtant il y entre. »

Du moins, il est probable qu'il n'y travaillera pas ; il est endimanché ; il a blouse et chemise blanche. Rien n'empêche cependant d'ôter quelque mauvaise herbe, de rejeter cette pierre. Il y a bien encore cette souche qui gêne ; mais il n'a pas sa pioche, ce sera pour demain.

Alors, il croise ses bras et s'arrête, regarde, sérieux, soucieux. Il regarde longtemps, très longtemps, et semble s'oublier. A la fin, s'il se croit observé, s'il aperçoit un passant, il s'éloigne à pas lents. A trente pas encore, il s'arrête, se retourne, et jette sur sa terre un dernier regard, regard profond et sombre ; mais pour qui sait bien voir, il est tout passionné, ce regard, tout de cœur, plein de dévotion. Si ce n'est là l'amour, à quel signe donc le reconnaîtrez-vous en ce monde ? C'est lui, n'en riez point. La terre le veut ainsi, pour produire, autrement, elle ne donnerait rien. Cette pauvre terre de France... elle rapporte parce qu'elle est aimée. »

La solidarité avec la nature, la solidarité avec la terre commandent, pour ainsi dire naturellement toutes les autres, les ordonnent. Parlant de sa mère, l'inoubliable Colette nous donne ce saisissant raccourci qui est comme une éblouissante fresque de la solidarité : « Son ignorance à elle, ce fut de voler de l'abeille à la souris, du nouveau-né à un arbre, d'un pauvre à un plus pauvre, d'un rire à un tourment. Pureté de ceux qui se prodiguent. »

### Les bêtes et nous

Cet admirable exemple d'une solidarité active va nous permettre de passer, pour ainsi dire sans transition, de la solidarité avec la nature et la terre à la solidarité avec les animaux. Je sais bien qu'un écueil nous guette ici : celui de la sentimentalité facile. Peut-être a-t-on un peu abusé, à travers le monde, des références à ceux que l'on appelle « nos frères inférieurs ». Tant pis. Il faut bien en

parler quand même. L'animal, compagnon de nos vies, si souvent solidaire avec nous, a bien le droit de se voir assurer la réciprocité !

Le cheval, le chien, le chat, témoins muets de nos existences d'hommes ont souvent d'extraordinaires élans, procédant d'un instinct sûr. Comme ils ont raison ceux qui disent d'une bête familière : « Il ne lui manque que la parole ». Combien de fois le regard ou la caresse d'une bête ne sont-ils pas, dans l'immédiat, d'une aide certaine pour celui ou celle qui en bénéficie. Mais c'est encore trop peu dire. La solidarité qui nous lie aux bêtes s'installe en nous, à notre insu. Nous ignorons, souvent, jusqu'à quel point l'animal contribue à nous lier à un lieu donné, à une terre ; davantage encore : à ceux qui nous entourent.

Dans un récit qui eut son heure de gloire, puisqu'il lui valut le prix Goncourt de 1925, l'écrivain français Maurice Genevoix conte l'histoire d'un braconnier, Raboliot — c'est aussi le titre de l'ouvrage. Comme tous les braconniers, ce Raboliot vit en marge des lois valables pour les autres, mais il arrive un moment où la détresse humaine, pareille à une vague, paraît devoir balayer les instincts qui poussent l'homme à délaisser ses semblables. Un braconnier solidaire, de qui et de quoi ? Nous l'allons voir : « Il souffrait, ne trouvait d'apaisement que le jour, dans les bois. Les bouleaux de la Sauvagère, ses taillis de chêne pressés calmaient un peu la brûlure de son mal, le pensaient de leur fraîcheur nouvelle, de leur jeunesse retrouvée.

Aux branches des bouleaux, les feuilles multipliaient leurs piécettes translucides, d'un vert tout doré de soleil. Dorées aussi étaient les feuilles de chênes, et dorées les cosses des fougères, feutrées d'un duvet délicat, si vite épanouies que l'œil suivait leur déroulement, et déjà, une à une, l'éploiement de leurs palmes, qui se joignaient, qui se touchaient, enfin étalaient sous les pins une nappe unie de clarté verte, suspendue au-dessus du sol, comme en automne, le soir, la brume sur les prairies. »

Mais voici bien davantage : « Bête par bête, brin d'herbe par brin d'herbe, depuis sa toute petite enfance, il avait appris ce pays ». Nous l'avons entendu : bête par bête, depuis sa toute petite enfance, il avait appris ce pays. N'est-ce pas là une démonstration, et une illustration stupéfiante de la solidarité qui nous lie, à l'animal, le plus souvent pour notre bonheur. C'est ce qu'avait bien compris Bromfield, déjà cité, lorsqu'il définissait ainsi l'homme heureux : « ...L'un des hommes les plus heureux assurément est le bon fermier qui vit dans l'intimité de la tempête et de la forêt (...) qui connaît et qui comprend les oiseaux et les bêtes, dont la vie tout entière est déterminée par des réalités

tangibles, qui possède un sens de la beauté et de la poésie directement issu de la terre et dont les plaisirs, qu'il s'agisse d'amour ou de la récolte d'un beau champ bien gras, sont directs, simples, profonds et riches en satisfactions ».

Solidaire de l'animal, telle est bien la condition de l'homme qui se veut maître de lui-même, et respectueux de l'ordre naturel établi. Écoutons ici le docteur Albert Schweitzer, le docteur de Lambaréné : « Un homme est moral seulement quand la vie est sacrée pour lui, celle des plantes et des animaux, tout comme celle de ses semblables, et quand il se dévoue de toute son âme à toute vie qui a besoin d'aide. »

Evoquer le compagnonnage de l'homme et de l'animal, c'est immédiatement susciter une foule d'images connues, d'images éternelles, sans doute, tant il est vrai que ce qu'on appelle le progrès ne détournera jamais tous les hommes d'une *conversation* — je pèse la valeur du mot — avec un animal : chien, chat, cheval, oiseau, voire avec l'une ou l'autre de ces bêtes qu'on appelle sauvages. A travers les siècles, et dans tous les pays, se retrouvent, sous des noms divers, le « bovi » de chez nous, remplacé aujourd'hui par la clôture électrique et son tic tac, le petit berger, parfois frileux, le gardien des moutons de Provence. Quelque part dans le monde, imaginons un troupeau, de chèvres, de moutons ou de bovins, et l'homme parmi le troupeau, sous le ciel, à la fois responsable et solidaire. C'est là, au fond, l'image de l'homme chargé de garder — et de protéger — une communauté rassemblée autour de lui.

Le petit « bovi » que je fus autrefois retrouvait avec joie, quand venaient la fin de l'après-midi et le froid de cinq heures, la chaleur et l'accueil de la maison, dans le bruit retrouvé des chaînes de l'étable et des rumeurs chaudes de la demeure.

Et ceci nous amène à parler de notre solidarité muette avec les choses.

### Harmonies et correspondances, accords, amitiés...

Sans le savoir, peut-être, nous avons besoin d'accords secrets avec les choses : écouter les bruits familiers de la demeure, savoir que la pendule neuchâteloise est à sa place, trouver un agrément à se tenir, les mains au dos, au fourneau de catelles, bref, se sentir à ce point pénétré de la présence d'un lieu que s'en détacher constituerait comme un arrachement. J'aime ce vieux mot, « les aîtres », qui situe à la fois la demeure et les choses qu'elle abrite et qui exprime, simplement, la quiétude et la tendresse d'un accueil, d'un tissu d'odeurs, peut-être d'une tradition d'hospitalité liée à une maison.

La solidarité avec les aîtres, Emile Guillaumin, ce paysan qui exprime si bien les dif-

ficultés et les réalités de la terre et de ses gens, la décrit de façon bouleversante dans l'œuvre qui le fit connaître « La vie d'un simple ». Écoutons-le, en prêtant l'attention qu'elle mérite à cette confession d'un homme qui dit sa souffrance : « Ah ! le coup était rude ! J'avais passé dans cette ferme de la Creuserie vingt-cinq années de ma vie, les meilleures années de ma pleine maturité, et l'opinion m'identifiait à elle. Pour tous les voisins, pour tous ceux qui me connaissaient bien, n'étais-je pas Tiennon, de La Creuserie, et pour les autres, le père Bertin de la Creuserie ? A tous, par l'effet de l'accoutumance, mon nom semblait inséparable de celui du domaine. Et n'étais-je pas lié moi-même à cette maison qui avait été si longtemps ma maison ? à cette grange où j'avais entassé une telle somme de fourrage ? à ces étables où j'avais soigné tant d'animaux ? à ces champs dont je connaissais les moindres veines de terrain, les parties d'argile rouge, d'argile noire ou d'argile jaune, les parties caillouteuses et pierreuses : à ces prés que j'avais vingt-cinq fois tondus ? à ces bouchures si souvent coupées, remises en état ? à ces arbres péniblement élagués sous lesquels j'avais trouvé abri par les temps pluvieux, un coin d'ombre par les temps de chaleur ? oui, toutes les fibres de mon organisme tenaient à cette terre et à ce vieux logis d'où un monsieur me chassait sans autre motif que la cupidité parce qu'il était le maître ! »

N'avons-nous pas reconnu, au passage, justement mises en relief, toutes les formes de solidarité dont, jusqu'ici, nous avons cherché à montrer les incidences, dans nos vies : la nature, le sol, la demeure, les aîtres ?

Mais voici que la terre et les choses de la terre, la demeure et les choses de la demeure ne sont pas seules en cause. Ces harmonies et correspondances, ces accords et amitiés avec les choses, les gens de la mer les connaissent aussi. Empruntons à Henri Queffélec, peintre des gens et des choses de la mer, auteur de « Un recteur de l'île de Sein », cette œuvre vigoureuse dont a été tiré, voici bien des années, un film admirable qui avait pour titre « Dieu a besoin des hommes », une page émouvante sur la solidarité de l'homme avec les choses : « Des harmonies et des correspondances renaissent de l'antan. Par une journée calme et sans nuage, la couleur du soleil s'accordait soudain avec la teinte du sable, l'éclat des rayons répondait au poudrolement des paillettes de quartz. Les morceaux d'un miroir magique, dispersés parmi les grèves, soudain étaient retrouvés. Accord entre le bruit doux des vagues le long de l'île et la lumière fixe. Accord entre la lueur plate d'un trou d'eau qui étincelle et l'image du soleil, le soir, lorsqu'il se retire, nu et seul. Accord entre la brume, l'herbe et la dune, le bruit de la mer, la tiédeur du ma-

tin. Accord entre la lumière et une bulle d'écume grasse, un peu jaune, qui fond sur le sable, dans un pétilllement de feu. Accord entre le goémon bai brun, fraîchement arraché, et le bleu neuf du ciel... Toutes sortes d'amitiés entre des odeurs, des couleurs, des bruits et des présences, renaissaient après l'hiver, connues seulement des îliens — et ceux-ci ne s'en doutaient pas. Des mouvements d'oiseaux, le geste d'une lame sur un récif, achevaient inexplicablement les paysages — ou bien, c'étaient une brise, une plante grasse enracinée sur la grève même, entre des galets bleus, la lenteur d'un homme qui godille (...) Dans la lumière, les choses existaient et s'unissaient. La lumière fortifiait, vêtait les choses. »

La solidarité avec les aînés, nous l'avons dit tout à l'heure, peut naître d'une odeur retrouvée, d'une senteur, d'un souvenir. Il suffit parfois de pousser une porte, d'entrouvrir un tiroir pour renouer avec le passé, se sentir solidaire d'un être, peut-être disparu,

d'un ami, d'une présence familière. L'auteur de « Joies et misères d'un fermier » nous dit ceci : « ...Quand, voilà plus de quinze ans, la porte de la maison Anson s'ouvrit, et que je retrouvai l'odeur familière à mon enfance, d'une cuisine de ferme, je connus une impression délicieuse : il me sembla que j'avais échappé à la lassitude et aux déceptions qui m'accablaient pour me retrouver de plain-pied parmi les réalités de mon enfance. L'odeur qui frappa mes narines était de celles où se mêlent la senteur du feu de bois, de la tarte aux pommes, de la saucisse qui frit, des crêpes qui dorent et des épices. »

Il faut à nos vies des correspondances et des amitiés. Il faut à cette causerie des papiers. En passant le seuil d'une cuisine, nous venons d'en franchir un. Le moment est maintenant venu de parler de la solidarité dans la famille. Et peut-être bien que la cuisine est réellement le symbole de la solidarité au sein de la famille.

(A suivre.)

## Chronique économique et financière

### Situation économique

On ne saurait mieux dépeindre l'aggravation successive de la surchauffe économique dont souffre notre pays qu'en analysant la détérioration de notre balance des revenus au cours des dernières années. Alors que naguère cette balance des revenus était normalement active, les déficits n'étant qu'accidentels et relativement peu importants — il y en eut un de 195 millions en 1957, par exemple — et que nos exportations de capitaux l'emportaient le plus souvent sur nos importations, la balance des revenus est devenue régulièrement déficitaire et toujours plus fortement depuis 1961. Qu'on en juge par le suggestif tableau que nous livre la statistique officielle (chiffres en millions de francs) :

| Année | Balance commerciale | Éléments invisibles | Balance des revenus |
|-------|---------------------|---------------------|---------------------|
| 1963  | — 3548              | + 1992              | — 1556              |
| 1962  | — 3406              | + 1943              | — 1463              |
| 1961  | — 2822              | + 1908              | — 914               |
| 1960  | — 1517              | + 1926              | + 409               |
| 1959  | — 994               | + 1756              | + 758               |
| 1958  | — 684               | + 1646              | + 960               |

La détérioration de notre balance des revenus est due à la forte augmentation du déficit de notre balance commerciale qui a plus que quintuplé dans les six dernières années. Jusqu'en 1960, l'augmentation du solde actif des éléments invisibles (produits des capitaux suisses à l'étranger, redevances de licences accordées à l'étranger, assurances et services divers, rendement du mouvement

touristique, etc.) a compensé le déficit croissant de la balance commerciale. Mais, depuis 1960, le produit net des éléments invisibles n'a plus augmenté que faiblement et n'a plus pu faire la compensation utile, si bien que la balance des revenus est devenue déficitaire. C'est dû en bonne partie à la charge croissante que représente la rémunération des travailleurs étrangers dans la mesure où ceux-ci ne dépensent pas leurs revenus en Suisse mais les envoient dans leur pays d'origine. D'un milliard en 1961, cette charge a passé à 1 1/4 milliard en 1962 et à près de 1 1/2 milliard en 1963. En raison de la hausse des salaires et malgré les mesures prises pour éviter un nouvel accroissement de leur effectif, il est à prévoir que cette charge continuera à peser toujours plus lourdement sur notre balance des revenus et que cette dernière se soldera encore cette année par un déficit excessif au moins aussi considérable que celui de l'an dernier. Pourtant cela ne saurait continuer indéfiniment sans affaiblir dangereusement notre économie.

Cette sombre perspective va vraisemblablement se réaliser encore pour 1964 puisque le déficit de notre balance commerciale s'annonce record pour l'ensemble du premier semestre. Il a franchi le cap des 2 milliards de francs et ce niveau a même été largement dépassé pour atteindre 2 milliards 303 millions alors que celui de la même période de 1963 se chiffrait à 1842 millions. L'aggravation de notre balance commerciale montre que la surchauffe est loin d'être vaincue.

Comparativement à la même période de

l'année passée, les importations se sont accrues de 6780 à 7726 millions au cours du premier semestre de 1964 et les exportations de 4937 à 5424 millions. La situation, qui s'était passagèrement mais légèrement améliorée en mai dernier, s'est de nouveau alourdie en juin, les exportations ayant atteint 981,5 millions contre 668,1 millions en mai et 855,0 millions une année auparavant. Quant aux importations elles ont remonté de 1211 à 1370 millions de mai à juin et dépassent largement le chiffre de juin 1963, 1103 millions.

L'indice des prix à la consommation va-t-il se stabiliser ? Et trouverait-on là l'indication d'une amélioration prochaine de la situation économique, conséquemment aux mesures prises par le Conseil fédéral ? Effectivement et pour la première fois depuis une année et demie, un recul a été enregistré en juin par l'indice suisse des prix à la consommation qui a baissé de 0,3 point pour s'inscrire à 207,7 points (fin mai : 208,0 points). Pour les six premiers mois de 1964, l'augmentation est de 1,3 % contre 1,9 % pour la période correspondante de l'année précédente. Notons encore qu'à fin juillet dernier cet indice s'inscrivait à 207,8 points.

### Marché de l'argent et des capitaux

Jusqu'à l'année passée, le déficit de notre balance des revenus avait été couvert par l'afflux de capitaux étrangers. Il fallait bien s'attendre à ce qu'un simple arrêt ou un ralentissement déjà de cet afflux de capitaux étrangers provoquerait un fort resserrement sur le marché des capitaux. C'est précisément ce qui s'est produit dès les premiers mois de cette année. L'afflux s'est pratiquement arrêté. On a là l'explication du considérable resserrement actuel du marché des capitaux et de la hausse consécutive et prononcée des taux d'intérêt.

Nous devons faire ici une constatation ; c'est que, si la surchauffe et le déficit de notre balance des revenus sont dus, en partie, à l'afflux de capitaux étrangers qui a empêché le marché monétaire de se resserrer en temps utile et de freiner la surexpansion, l'arrêt de cet afflux ne corrige pas automatiquement le déséquilibre qui est dû aussi et de plus en plus à des facteurs internes.

Nécessairement, le resserrement du marché des capitaux rend moins aisé et plus onéreux le financement de la construction de logements. Il y a lieu de s'en inquiéter, surtout en ce qui concerne les logements à loyers dits modérés et le Conseil fédéral s'en occupe. La formation au ralenti de nouveaux capitaux ne permet aux banques hypothécaires de n'accorder de nouveaux prêts que dans une mesure restreinte à tel point que, dans leurs possibilités de prêts, elles sont limitées beau-

coup plus par la difficulté de se procurer suffisamment de ressources que par les restrictions officielles. Le privilège fixé par les arrêtés fédéraux en faveur du financement de la construction de logements s'avère ainsi presque inopérant. Il résulte des déclarations faites à ce propos par le conseiller fédéral Bonvin, chef du département des finances, que l'on envisage la mise à disposition par la Confédération d'un certain montant en vue de la construction de logements, cela par l'intermédiaire des centrales de lettres de gage.

L'évolution vers la hausse des taux de l'intérêt, que nous caractérisions dans notre dernière chronique, s'est encore accentuée. Le taux moyen de l'épargne pratiqué par les banques cantonales a passé de 2,90 à 2,98 % du début de l'an à la mi-juillet. Le 3 % est le taux courant alors que de nombreuses banques locales et même la banque cantonale de Zurich, comme banque prépondérante, appliquent déjà le 3 1/4 %. D'autres annoncent cette prochaine hausse. Dans le secteur des bons de caisse ou obligations, le taux moyen a passé de 3,88 à 4,13 % du 1<sup>er</sup> janvier à la mi-juillet auprès des banques cantonales et de 3,85 à 4,14 % auprès des cinq grandes banques. Le taux pratiqué actuellement est le 4 % à 3 ans et le 4 1/4 % à 5 ans de terme, mais plus couramment encore et respectivement le 4 1/4 et le 4 1/2 % dans de nombreuses régions.

Dans ces conditions, le taux de 4 % pour les hypothèques de premier rang, aussi bien pour les anciennes que pour les nouvelles, ne se discute plus. Et du pas où évolue le marché, il n'est pas difficile de présager que la hausse n'a pas encore atteint son apogée. En tout cas, les crédits de construction se traitent déjà à un taux supérieur, 4 1/4 et même 4 1/2 %, plus la commission usuelle.

Précisons encore que la Banque nationale a porté le taux d'escompte officiel de 2 à 2 1/2 % et le taux des avances sur nantissements de 3 à 3 1/2 % dès le 3 juillet 1964. Selon le communiqué publié, la Banque nationale déclare que ces deux mesures ont pour but de limiter le recours au crédit de l'institut d'émission et de l'empêcher de devenir un facteur générateur d'inflation, cela dans le sens des arrêtés fédéraux contre le renchérissement. Effectivement, la demande de crédit demeure considérable et il faut contrecarrer à temps l'appel trop prononcé à la source de la Banque nationale. D'ailleurs, l'élévation du taux de l'escompte ne fait, dans les circonstances actuelles en matière d'intérêt, qu'apporter au taux de la banque d'émission le correctif technique rendu nécessaire par l'évolution du marché. Il n'y a là qu'une adaptation normale.

On pourrait dire enfin un mot du revirement frappant qui s'est produit dans le domaine des fonds de placements immobiliers.

Les parts du plus grand nombre de ces fonds ont notablement baissé sur le marché libre au cours de ces derniers mois. Stimulés par une propagande un brin tapageuse, ces fonds de placements immobiliers ont connu un « boom » qui devait tôt ou tard appeler une réaction. Dès qu'un fonds suspendait l'émission de nouvelles parts, celles-ci se traitaient sur le marché libre bien au-dessus du dernier prix d'émission. Il n'en est plus ainsi aujourd'hui. Elles se traitent maintenant au-dessous des derniers prix d'émission, à l'exception de celles de quelques fonds qui ont définitivement arrêté l'émission depuis plusieurs années. Voilà encore une conséquence du resserrement du marché des capitaux. Ceci dit pour inciter à la prudence les épargnants souvent éblouis par l'annonce de conditions d'intérêt trop attrayantes.

### Dans nos Caisses Raiffeisen

Le taux de l'épargne s'est généralisé à 3 %. On n'applique le 3 1/4 % qu'exceptionnellement là où la concurrence se fait sentir. Dans ce secteur, il n'y a plus lieu de prévoir une modification avant la fin de l'année alors que l'on peut prévoir la hausse généralisée au 3 1/4 % pour 1965. L'intérêt servi sur les obligations est le 4 % à 3 ans et le 4 1/4 % à 5 ans de terme. On ne passera respectivement au 4 1/4 % et au 4 1/2 % que là où les conditions locales l'y obligent.

L'évolution des taux vers la hausse est si rapide qu'elle doit faire l'objet de la préoccupation constante des administrateurs de nos institutions locales. En ce temps de rarefaction des capitaux, on veillera tout spécialement à n'avoir pas à subir d'importants retraits de fonds confiés pour n'avoir pas su ou pas voulu procéder à l'adaptation rationnelle des taux. Par une propagande répétée dans les journaux, des conditions tellement alléchantes sont offertes que les déposants de nos campagnes n'hésitent pas à y répondre s'ils ne trouvent pas, sur place, des possibilités sensiblement égales.

Nos Caisses ont partout généralisé le taux hypothécaire de premier rang à 4 % et adapté également toute l'échelle des taux débiteurs à la nouvelle situation : 4 1/4 % pour les prêts hypothécaires avec garantie complémentaire et pour les avances sur nantissement, 4 1/2 % pour les prêts contre cautionnement ou engagement de bétail. Pour les avances aux corporations de droit public, on doit aussi appliquer le 4 %. Quant aux crédits de construction, il faut les traiter à 4 1/4 % tout en leur appliquant encore la commission très justifiée de 1 % par semestre et en ne prenant aucun engagement quant au taux qui sera appliqué lors de la consolidation.

### Idées directrices

#### On ne peut rester ce qu'on est que si l'on change...

La difficulté principale qu'on rencontre à notre époque, c'est que d'une part on voudrait rester ce qu'on est, et que d'autre part on ne peut rester ce qu'on est que si l'on change. Or, quand on a peur de ne pas rester ce qu'on est, on a tendance à se cramponner et à ne vouloir rien changer du tout. Et c'est le meilleur moyen pour ne pas pouvoir rester ce qu'on est.

Cela est vrai de la Suisse. Cela est vrai de l'Europe aussi.

C'est un peu comme dans les sports. Par exemple, quand on a fait du ski et qu'on a peur de tomber, on prend précisément l'attitude qui vous fait tomber : on a tendance, parce qu'on a peur, à se coller contre la pente. Mais, pour ne pas tomber, il faudrait se décoller de la pente et se mettre perpendiculairement à elle. Je crois bien qu'un mécanisme de peur du même genre joue dans notre organisation et notre vie moderne.

Nous voudrions rester nous-mêmes, alors que les circonstances changent à toute vitesse autour de nous, transforment les conditions de notre vie et les relations humaines. Et comme nous avons peur de changer, nous essayons de continuer en tout exactement de la même façon.

Par exemple, malgré bien des efforts, on n'arrive guère à modifier les programmes des écoles, à renouveler les méthodes, à se renouveler soi-même et à rénover son propre savoir-faire.

On croit que si on change, on va devenir la proie de l'anonymat, de l'impersonnel, de tous les slogans accusateurs jetés contre notre civilisation.

Or, en réalité, si nous voulons rester nous-mêmes, il faut que nous acceptions ce monde moderne, que nous acceptions de changer avec lui, afin de pouvoir *changer à notre manière*.

Mais il semble bien plus difficile d'apprendre à changer notre manière propre que de nous obstiner à rester, contre vents et marées, comme nous avons toujours été — au risque d'être bientôt absorbés par une civilisation que nous n'aurons pas voulue et qui transformera jusqu'à nos désirs.

*Message à l'Expo 64 de Mme Jeanne Hersch, professeur de philosophie à l'Université de Genève.*

Fx

## Du nouveau dans le secteur des comptes courants

Profitant de l'épuisement de son stock de carnets de compte courant, l'Union a procédé ce printemps à l'impression de nouveaux exemplaires d'une conception quelque peu modernisée. Par la même occasion, les prescriptions réglementaires, ne répondant plus guère aux conditions du moment, ont été revues et le règlement élaboré à cet effet a désormais la teneur suivante :

1. La Caisse reçoit des dépôts d'argent en compte courant. Elle peut également consentir à ses membres, moyennant garantie, des crédits exploitables en compte courant.

2. Les dépôts sont acceptés pour n'importe quel montant. Les retraits sont dans la règle servis à vue. La Caisse se réserve cependant le droit de fixer des délais d'avertissement allant de trois jours jusqu'à une semaine, pour les sommes importantes. Extraordinairement, la Caisse peut prolonger ces délais.

3. Les conditions d'intérêts sont fixées par les Conseils de direction et de surveillance de la Caisse. La clôture du compte courant a lieu aux conditions prévues. A la fin de l'année, le solde de chaque compte courant *créancier* est communiqué aux ayants droit. Pour les comptes *débiteurs*, une reconnaissance de solde (bien-trouvé) sera signée par les titulaires.

4. Chaque titulaire de compte courant reçoit un carnet numéroté. Ce carnet sera présenté si possible lors de chaque dépôt ou retrait et, en tout cas, à chaque clôture pour la mise à jour et pour le contrôle. Lors de la liquidation du compte, le carnet y relatif sera rendu à la Caisse.

5. *Le tiers porteur du carnet doit justifier de son droit de disposition. En cas d'usage abusif, la Caisse décline cependant toute responsabilité. Lors de la perte du carnet, avis doit être donné à la Caisse.*

6. Dans les relations avec la Caisse, le titulaire du présent carnet se soumet sans réserve et sans qu'une déclaration spéciale soit nécessaire, aux dispositions qui précèdent.

*Le Comité de direction.*

Il ressort des nouvelles dispositions en vigueur, que le caissier n'est plus tenu de faire signer un bien-trouvé aux titulaires de compte courant ordinaire (créancier) qui recevront uniquement, au 31 décembre, communication du solde de leur compte, au moyen de la formule N° 64 b, avec charge pour eux d'intervenir auprès du caissier en cas de désaccord. En revanche, les bénéficiai-

res d'un crédit en compte courant signeront comme par le passé une reconnaissance de solde, mais seulement au 31 décembre. Ainsi donc, un bien-trouvé ne sera exigé désormais qu'annuellement, soit au terme d'un exercice :

a) des titulaires de compte de crédit présentant un solde débiteur ou un solde créancier,

b) des titulaires de compte courant ordinaire présentant exceptionnellement un solde débiteur.

Cette modification agréée par les Organes supérieurs de l'Union, a pour but, avant tout, de faciliter la tâche des caissiers en réduisant sensiblement les difficultés qu'entraîne toujours la récupération complète de ces documents. Par ailleurs, nous avons pu nous rendre compte, dans la pratique, que le bien-trouvé en tant que reconnaissance de dette à faire valoir lors d'une procédure par voie de poursuites, n'avait pas la valeur intrinsèque qui lui était attribuée jusqu'ici, du moins selon la pratique de certains tribunaux cantonaux. En effet, si un prêt a été consenti sous la forme d'un compte de crédit, il appert généralement, selon la jurisprudence, que l'acte d'ouverture de crédit peut être une reconnaissance de dette dans une poursuite contre l'emprunteur en remboursement des sommes prêtées, à la triple condition :

1) que soit produit un bien-trouvé de l'extrait du compte de crédit, avec signature du poursuivi,

2) que le solde reconnu exact n'ait pas été reporté à nouveau,

3) qu'aucune opération nouvelle ne soit intervenue depuis la reconnaissance du solde.

Désormais, nos formules de bien-trouvé seront munies de la clause suivante précédant la signature du titulaire :

« Pour autant que mon compte fasse ressortir un solde en faveur de la Caisse, cette pièce tiendra lieu de reconnaissance de dette de ma part et la créancière pourra m'en réclamer le remboursement en tout temps, même si d'autres opérations sont intervenues postérieurement. »

De l'avis de la Commission juridique de l'Association suisse des banquiers, il semblerait, ceci toutefois sans garantie, que la clause précitée rendrait plus efficace dans certains cantons la qualité du bien-trouvé en tant que justificatif permettant la mainlevée d'opposition.

Les dispositions précitées appellent tout naturellement une réadaptation de nos diverses formules touchant le secteur des comptes courants. Notre stock nouvellement constitué comprend désormais :

- a) form. N° 20 carnet de compte courant
- b) form. N° 31 relevé de compte courant impression recto  
(Les formules N°s 31 a et 31 b du catalogue sont supprimées)
- c) form. N° 32 reconnaissance de solde (bien-trouvé seul)
- d) form. 63 lettre communiquant le solde d'un compte avec attestation de bien-trouvé
- e) form. N° 64 lettre d'envoi d'un relevé de compte avec bien-trouvé
- f) form. N° 64 a lettre d'envoi d'un relevé de compte sans bien-trouvé
- g) form N° 64 b lettre communiquant le solde d'un compte courant créancier
- h) form. N° 99 lettre de réclamation d'un bien-trouvé
- i) form. N° 139 avis de situation d'un compte avec bien-trouvé.

En conséquence, nous prions les caissiers de bien vouloir compléter dans ce sens leur catalogue des fournitures et de toujours bien préciser sur leurs commandes le numéro de chaque article désiré.

Relevons à cet effet que les nouvelles formules ont été conçues de manière à pouvoir être expédiées sous enveloppe-fenêtre format normal C 6. Autre facilité, la formule N° 63 a été prévue de façon à permettre l'établissement simultané de la lettre d'accompagnement et du bien-trouvé, ceci au moyen d'un papier-carbone. Les caissiers ne disposant pas encore d'une machine à écrire procéderont de même à la main, en en soignant toutefois l'écriture afin d'assurer la lisibilité parfaite et, partant, la présentation soignée de la copie, autrement dit du bien-trouvé.

Nous avons également prévu l'impression séparée, sur papier gommé, du nouveau règlement précité. Afin d'uniformiser la pratique actuelle, nous invitons les caissiers à en faire une provision, pour les coller systématiquement dans les anciens carnets, comme c'est d'ailleurs le cas pour les livrets d'épargne, au fur et à mesure de leur présentation.

Comme le précise le règlement d'administration (art 6), tout titulaire d'un compte courant, créancier ou débiteur, reçoit un carnet numéroté qui sert de document justificatif des opérations qu'il effectue. Cependant, pour les comptes qui font ressortir un gros mouvement, le carnet qui ne suffit pas pour une année sera avantageusement remplacé par un extrait de compte à adresser au client à la rigueur tous les trimestres. Dans ces cas-là, une annotation appropriée figurera à l'en-tête du folio respectif au grand livre.

Nous aimons à croire que MM. les caissiers apprécieront ces nouveaux allègements et les remerciers de leur collaboration, à l'avenir encore.

*Sd*

## Bilan au 30 juin 1964 de la Caisse centrale de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel

| ACTIF                                                                                                    |                | PASSIF                                                  |                |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|---------------------------------------------------------|----------------|
|                                                                                                          | fr.            |                                                         | fr.            |
| Encaisse . . . . .                                                                                       | 2 333 506.13   | Engagements en banque à vue . . . . .                   | 1 322 075.12   |
| Compte de virements à la BNS . . . . .                                                                   | 16 606 966.01  | Autres engagements en banque . . . . .                  | —.—            |
| Chèques postaux . . . . .                                                                                | 1 960 140.92   | Avoirs des Caisses affiliées :                          |                |
| Coupons . . . . .                                                                                        | 19 236.85      | a) à vue . . . . .                                      | 159 078 268.—  |
| Avoirs en banque à vue . . . . .                                                                         | 364 855.60     | b) à terme . . . . .                                    | 315 481 500.—  |
| Autres avoirs en banque . . . . .                                                                        | 62 350 000.—   | Créanciers :                                            |                |
| Comptes courants débiteurs des Caisses affiliées . . . . .                                               | 39 732 644.20  | a) à vue . . . . .                                      | 11 385 781.68  |
| Portefeuille des effets de change . . . . .                                                              | 28 271 965.17  | b) à terme (jusqu'à un an) . . . . .                    | 1 200 800.90   |
| Comptes courants débiteurs sans garantie (Fédérations coopératives et entreprises électriques) . . . . . | 1 920 070.70   | c) à terme (de plus d'un an) . . . . .                  | 200 000.—      |
| Comptes courants débiteurs gagés dont 8 291 262 francs avec garantie hypothécaire . . . . .              | 10 254 888.05  | Caisse d'épargne . . . . .                              | 25 397 954.37  |
| Avances et prêts à terme gagés dont 1 707 102 francs avec garantie hypothécaire . . . . .                | 3 524 496.90   | Comptes de dépôts . . . . .                             | 3 141 083.37   |
| Crédits en compte courant et avances aux corporations de droit public . . . . .                          | 51 761 392.94  | Obligations de caisse . . . . .                         | 12 879 000.—   |
| Placements hypothécaires . . . . .                                                                       | 158 932 921.82 | Emprunts à la Banque des lettres de gage . . . . .      | 4 000 000.—    |
| Fonds publics et titres . . . . .                                                                        | 186 595 599.—  | Chèques et dispositions à court terme . . . . .         | —.—            |
| Immeubles (bâtiment de l'Union : estimation fiscale de 448 000 fr.) . . . . .                            | 50 000.—       | Autres passifs (intérêts échus d'obligations) . . . . . | 2 544 063.76   |
| Autres immeubles (estimation fiscale de 267 000 francs) . . . . .                                        | 600 000.—      | Fonds propres :                                         |                |
| Autres actifs . . . . .                                                                                  | —.—            | a) Parts sociales versées . . . . .                     | 20 000 000.—   |
|                                                                                                          |                | b) Réserves . . . . .                                   | 8 600 000.—    |
|                                                                                                          |                | c) Report du compte de profits et pertes . . . . .      | 48 157.09      |
|                                                                                                          | 565 278 684.29 |                                                         | 28 648 157.09  |
|                                                                                                          |                |                                                         | 565 278 684.29 |

(Avals et cautionnements : fr. 13 609 495.—)

## A propos de la révision des statuts

Il ressort des constatations faites en cours de révision et des communications qui nous sont parvenues des Caisses affiliées que la plupart d'entre elles ont procédé, ce printemps, à la révision de l'article 7 de leurs statuts. Les nouvelles dispositions prévoyant l'augmentation de la part sociale de fr. 100.— à fr. 200.— et la fixation de l'obligation éventuelle pour les sociétaires d'opérer des versements supplémentaires à 5 fois le montant de la part sociale ont été acceptées, à quelques rares exceptions. Les Caisses qui n'auraient pas encore renseigné l'Union à ce sujet sont instamment priées de le faire sans plus tarder.

Dans cet ordre d'idées, la décision valablement prise par les trois quarts des membres présents à la séance a force obligatoire pour tous les sociétaires, donc également — cela va de soi — pour ceux qui se sont prononcés négativement ou qui n'ont pas pris part à l'assemblée. Il appert ici et là que quelques-uns d'entre eux se montrent plutôt récalcitrants face à l'obligation qui leur est faite d'opérer le versement supplémentaire de fr. 100.—, si bien que certains caissiers se demandent s'il n'y aurait pas lieu de maintenir la part de ces membres au montant

initial. Comme nous avons déjà eu l'occasion de le préciser à diverses reprises, cette solution ne saurait être retenue par les dirigeants responsables, une Caisse ne pouvant avoir deux sortes de sociétaires avec des statuts différents. Il ne serait pas juste non plus qu'un membre ne participant qu'à raison de fr. 100.— au capital social de la coopérative puisse obtenir les mêmes avantages, les mêmes avances de fonds que celui qui a versé fr. 200.—, alors qu'il ne contribue que dans une mesure nettement plus faible au renforcement des fonds propres. Engagés solidairement, selon les principes fondamentaux du système, les sociétaires d'une même institution se doivent d'être placés sur un pied d'égalité excluant toute divergence ou précédent quelconque.

Les membres qui ne se seraient pas encore acquittés des fr. 100.— supplémentaires jusqu'au 30 juin 1964 ne toucheront l'intérêt de 1964, payable à l'assemblée de 1965, que sur fr. 100.—, comme le prévoyait d'ailleurs la formule N° 222 que la plupart des Caisses ont utilisée pour leur rappeler la décision prise et les inviter à faire le versement demandé. S'il sied de relever ici l'excellent esprit manifesté dans ce domaine également

par les sociétaires, un certain nombre d'entre eux n'ont cependant pas encore donné suite à l'invitation qui leur a été faite, soit par oubli, soit pour les raisons précédemment énoncées. Il incombe donc aux caissiers de relancer ces membres cet automne, afin d'obtenir, si possible pour la fin de l'exercice, la libération intégrale du capital social. Afin de faciliter la tâche des caissiers, l'Union vient de faire imprimer une lettre de rappel à l'intention des sociétaires précités. Il s'agit de la formule N° 222 a, conçue pour être adressée également sous enveloppe-fenêtre, format normal C6, que détient désormais notre service de l'Economat.

Certes, s'il n'y a pas lieu, dans ce domaine, d'employer des mesures draconiennes, les caissiers s'efforceront néanmoins d'obtenir au plus vite le versement en question. Dans certains cas justifiés, on pourrait patienter à la rigueur jusqu'à fin 1965, en exigeant d'ici là des versements partiels. Passé cette date, le capital social devrait être intégralement versé, et les sociétaires qui n'auront pas obtempéré aux rappels du caissier seront à considérer comme démissionnaires avec les conséquences qu'entraîne l'application des dispositions statutaires. Dans certains cas — isolés nous l'espérons — les Caisses ne pourront probablement pas éviter quelques

départs exceptionnels dus précisément à l'augmentation de la part sociale. Nous parlons néanmoins de l'idée qu'il s'agira plus particulièrement de déposants, sociétaires par sympathie qui pourtant bénéficieraient d'un intérêt supérieur en versant les fr. 100.—

demandés, de membres ne travaillant pour ainsi dire pas avec la Caisse ou n'assistant à l'assemblée que pour partager ce que l'on a coutume d'appeler le verre de l'amitié, mais qui n'est pas toujours celui de la solidarité. Sd

## Nouvelles des Caisses affiliées

Porrentruy (Jura)

### Changements à la Caisse de crédit mutuel

L'année dernière, la Caisse Raiffeisen de Porrentruy avait changé de président : M. Maurice Schlachter, démissionnaire, avait été remplacé par M. Georges Cramatte.

Cette année, changement de caissier, changement plus important.

Il y a dix ans, en février 1954, l'assemblée générale avait appelé à la gérance de la Caisse M. Jules Ruedin, ancien administrateur postal, qui venait de prendre sa retraite. Homme dévoué aux sociétés locales, l' élu avait accepté cette charge et l'avenir révéla que l'institution raiffeiseniste avait été confiée à une personne compétente.

A cette époque, la Caisse Raiffeisen bruntrutaine avait déjà presque trente ans d'existence et elle ne comptait qu'un demi-million de francs de bilan ; elle faisait à peine un million de francs de roulement annuel, mais ces chiffres modestes satisfaisaient les 86 sociétaires d'alors.

Au début de cette année, M. Ruedin, tenant sa promesse de gérer l'institution pendant dix ans — si Dieu le voulait — remettait sa démission. Décision irrévocable en raison de l'âge. Les organes dirigeants durent s'incliner, bien à regret. Mais ils entendaient manifester toute leur reconnaissance à leur gérant.

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 mars 1964, après avoir lu la lettre de démission de M. Ruedin, le président de Direction releva, à juste titre, les nombreux mérites que s'étaient acquis M. Ruedin dans l'exercice de la gérance. Les derniers comptes de l'exercice 1963 témoignent éloquemment des résultats obtenus en dix ans :

- 3,75 millions de francs de bilan, près de huit fois plus qu'à la reprise en 1954, soit une augmentation annuelle moyenne de 300 000 francs, c'est-à-dire une augmentation régulière de mille francs de bilan par jour ouvrable, et cela pendant dix ans ;
- 7 millions de roulement d'affaires, sept fois supérieure à celui de 1954 ;
- 285 sociétaires, une augmentation globale de 200 membres.

Voilà le tableau remarquable de l'activité féconde de M. Ruedin. Il fallait de grandes capacités pour atteindre ces chiffres.

M. Ruedin sut travailler avec dévouement et tous ceux qui l'approchèrent reçurent conseils, appuis, renseignements, comme chez un homme d'affaires, comme chez un notaire, à titre gratuit.

Il montra beaucoup d'esprit d'initiative. Avant sa gérance, la Caisse locale se cantonnait modestement dans les petits prêts cautionnés. Avec M. Ruedin, elle entreprit le crédit de construction et le crédit hypothécaire. A ce jour, elle compte plus de cent comptes hypothécaires.

Il eut foi dans le mouvement raiffeiseniste et, grâce à son sens averti de l'administration et à sa bonne volonté, il appliqua à merveille le principe de la mutualité.

Il fut — ajoutons-le encore, car ce n'est pas la moindre des qualités — un grand honnête homme. Dans les questions d'argent, jamais il ne s'attira la moindre remarque tant de la part de l'organe de surveillance local que de celle de l'Office de révision de Saint-Gall.

En témoignage de reconnaissance pour tant d'activité et de conscience, M. Cramatte remit à M. Ruedin, au nom de la Caisse Raiffeisen, deux pièces d'or, cadeau qui par sa nature voulut symboliser la fidélité.

Mme Ruedin, invitée à cette manifestation, reçut une gerbe de fleurs et les remerciements du président pour avoir rendu aimablement service à la clientèle en secondant son mari.

Pour succéder à M. Ruedin, l'assemblée procéda à la nomination d'un nouveau caissier. Unanime, elle fit sienne la proposition du comité et élut M. Léon Simonnin, vice-président du Comité de direction et sociétaire fidèle, fils d'un ancien fondateur de la Caisse locale. Terrien compétent et avisé, homme discret et intelligent, M. Simonnin voulut bien rendre ce service à la Caisse et accepta son élection. Mais cette nomination fort bien accueillie libérait un poste de vice-président. Afin de ne pas apporter de bouleversement dans les organes dirigeants et pour provoquer le meilleur effet auprès de la clientèle, c'est M. Jules Ruedin — heureux choix — que l'assemblée appela à cette charge. Ainsi la collaboration de l'ancien caissier est assurée.

Ces diverses mutations n'ont donc pas apporté, à vrai dire, de changements notables dans les cercles directeurs de la Caisse de Porrentruy.

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 1964, chacun a pris son nouveau poste. Une petite cérémonie a marqué le transfert de la charge de gérant. L'Union suisse des Caisses Raiffeisen avait délégué M. G. Froidevaux, qui procéda à la transmission des pouvoirs et présenta ses sincères remerciements à M. Ruedin pour son travail fructueux et dévoué, puis exprima des vœux cordiaux de plein succès au nouveau gérant. Dans son local fort bien agencé du rez-de-chaussée de l'immeuble Riba, à la route de Fontenais, la Caisse locale repart pour une nouvelle étape. Espérons que ces changements lui assurent aussi un nouvel essor. c.

Lens (Valais)

Créées, tout d'abord, pour venir en aide aux agriculteurs, les Caisses Raiffeisen appartiennent en propre aux sociétaires. Elles visent principalement à rendre service. Il faut bien amortir le mobilier, payer son personnel et amonceler un fonds de réserve. Mais ce dernier point n'est pas le but recherché par les Caisses Raiffeisen.

De toutes les Caisses de Suisse romande, le Crédit Mutuel de Lens occupe la première place tant au point de vue de l'importance de son chiffre d'affaires et de son bilan qu'à celui du nombre de ses membres.

L'assemblée générale se tenait à la salle bourgeoise de Chermignon, sous la présidence de M. Emile Besse. Après le rapport du secrétaire, M. Arthur Mudry, M. Benoît Duc, caissier, donna un bref exposé des comptes du trente-neuvième exercice bouclé à fin décembre 1963. Le compte d'exploitation boucle avec un bénéfice de 22 142 fr. 80, alors que le total du bilan de clôture laisse apparaître un montant global de quelque 11 225 000 francs. Les 430 prêts hypothécaires donnent à eux seuls un chiffre de 6 970 000 francs. Au cours de l'exercice fut introduite la mécanisation de la comptabilité, permettant une passation plus rapide des écritures, présentées sur des feuilles de comptes propres et soignées. Le caissier est aidé

### Communiqué

#### VACANCES 1965

Qui aurait un chalet ou un logement à louer pour 3 semaines et pour une famille de 6 personnes désirant passer ses vacances dans le Bas-Valais ou en Gruyère, au cours de la période du 10 juillet au 15 août 1965 ?

Faire offres à

**UNION SUISSE DES CAISSES  
DE CRÉDIT MUTUEL**  
(Système Raiffeisen)

M. A. Edelmann, Dr en droit, directeur,  
Saint-Gall.

dans ses fonctions par M. Barthélémy Bagnoud, ce qui permet à la Caisse d'ouvrir deux bureaux, l'un à Chermignon, l'autre à Crans. Puis ce fut à M. Marcel Praplan de s'exprimer au nom du Conseil de surveillance.

En remplacement de M. Joseph Rey, vice-président, fondateur et membre du comité depuis 35 ans, M. Raymond Cordonier fut élu à l'unanimité à la table directoriale.

Pour terminer cette assemblée, les membres ont accepté la proposition du comité d'augmenter le montant de la part sociale de chaque membre de 100 à 200 francs, ceci pour permettre un élargissement approprié de la base servant au calcul des fonds propres. La conférence de M. Camille Sierro étant rayée du programme, la séance fut levée vers 21 h. 30 déjà. G. L.

Vissoie (Valais)

L'assemblée générale de la Caisse de crédit mutuel de Vissoie, qui groupe 190 sociétaires des villages de l'ancienne paroisse de Vissoie, a eu lieu samedi soir 4 juillet, dans la grande salle de l'Hôtel d'Anniviers à Vissoie, sous la présidence de M. Euchariste Massy.

Les rapports de MM. Euch. Massy, président du Comité de direction, Hilaire Epiney du Conseil de surveillance, Francis Massy, secrétaire et du caissier, M. Albert Florey, donnèrent un vivant reflet de la marche de la Caisse pendant l'année 1963.

Le bilan atteint fr. 2 052 000.— et le roulement fr. 3 106 000.— en 1465 opérations de caisse. Le bénéfice réalisé porte les réserves à 110 322 fr.

Après un exposé de M. Zufferey Urbain, président de la Fédération des Caisses Raiffeisen du Valais romand, les sociétaires acceptent d'augmenter les parts sociales de 100 à 200 francs.

A l'issue de la partie administrative, rapidement liquidée, M. R. Abbet, directeur de l'Orientalisation professionnelle à Sion, captura l'auditoire par une conférence des plus intéressantes sur le problème de l'orientation des jeunes aux études, le choix d'un métier et l'importance de l'école secondaire.

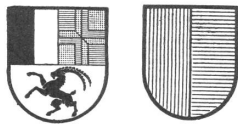
Le traditionnel verre de l'amitié clôtura cette assemblée avant que les sociétaires rejoignent leur village respectif. A. F.



dès Fr. 27.—

**Calendrier, 23 R, dès Fr. 29.50**  
Swiss-Made, étanche, anti-choc, anti-magnétique, bracelet cuir ou métallique. Garantie de fabrication : 1 an. Réparations de toutes marques, aux meilleurs prix. Demandez Catalogue gratuit ! Pendulettes, réveils, pendules, bijoux en or, alliances, couverts et baromètres très bon marché.

**MONTRES VON ARX**  
5013 Nd.-GÜSGEN, Rainstrasse 50  
Tél (064) 41 19 85



## Il bruscolo nell'occhio

Dapprima si sorride. Sì, era un certo sorriso ironico, quasi di compatimento, allorché — agli albori del secolo — sorsero le prime Casse Rurali in Svizzera. Certo che vedere della gente semplice, per lo più contadini, che sicuramente non guazzava nell'abbondanza, unirsi per fondare ed amministrare un'istituzione bancaria, « giocare al banchiere », era un avvenimento senza precedenti. L'uomo che aveva dato il via in Svizzera a queste cooperative di mutuo aiuto, il parroco turgoviese Giovanni-E. Traber, sapeva però quello che faceva e che voleva. Spinto dal desiderio di aiutare la gente campagnola tra cui viveva e di cui conosceva bisogni e preoccupazioni, egli aveva studiato il funzionamento delle Casse Rurali in Germania e discusso, entusiasmandosene, i principi col loro ideatore, il borgomastro Federico G. Raiffeisen. E l'intento delle Casse Rurali venne chiaramente espresso in un opuscolo che Traber pubblicò allo scopo di esporre la necessità di queste associazioni, affermando che esse danno alla classe media e lavoratrice la forza necessaria per rendersi indipendente dai trust e dall'alta finanza.

La viva opposizione dei ceti bancari non tardò a manifestarsi, ma nonostante questo ed altri ostacoli l'idea si è fatta strada. Tre cifre sulla situazione attuale del movimento raiffeisenista in Svizzera bastano a testimoniare: 1098 Casse Rurali attive in tutte le regioni del Paese, oltre 136 000 soci e 2,6 miliardi di franchi di bilancio. Nel corso degli anni la « banca del villaggio » s'è guadagnata la simpatia di persone di ogni ceto. Contadini ed agricoltori non rappresentano infatti attualmente che poco più del 40 % dell'effettivo dei soci.

Il sorriso di coloro che avversavano le Casse Rurali, definendole col diminutivo tedesco di « Kässeli » che ben esprimeva il loro intento di sminuirne l'importanza, è andato sparando. Non per questo le opposizioni — aperte o velate — sono scomparse, poiché rimane evidente che per certe persone o istituti bancari la Cassa Rurale è come del fumo negli occhi, è — per ricollegarci al titolo di questo articolo — come il bruscolo che ci si vuol togliere dall'occhio.

E' un fatto che la Cassa Rurale non viene fondata per far concorrenza ad altri istituti; il suo non è uno scopo di lucro. Se nella località o vicino al luogo dov'essa svolge la sua opera funziona pure un altro istituto bancario, ciò non significa che tra loro debbano

verificarsi degli attriti. Al contrario: l'attività di istituti bancari di diverso carattere e natura costituisce un'integrazione dei servizi a disposizione del pubblico. Non è però raro il caso che, nelle piccole località, chi è alla testa dell'agenzia di una banca o lavora per una banca delle vicinanze, non si accontenti di svolgere una normale propaganda in favore del proprio istituto, ma non si lasci sfuggire occasione per sparare della Cassa Rurale, per ostacolarla, anelando al suo scioglimento. Non è che noi si intenda considerare le cose unilateralmente, ignorando i normali metodi di concorrenza. Da alcuni anni, del resto, la concorrenza tra le banche cittadine è andata accentuandosi: si cerca di aumentare il numero dei propri clienti, offrendo mediante contatti personali alle persone o ditte adochiate (ma guarda un po' come vengono osservate le convenzioni esistenti tra le banche regionali!) delle condizioni migliori di quelle che l'ambito cliente ha presso un altro istituto. Quello che più ci lascia sorpresi è il modo con cui — nelle piccole località di cui scrivevamo sopra — si vuole a volte dimostrare che la propria banca favorisce maggiormente la clientela, offre delle condizioni migliori della Cassa Rurale. Ecco un esempio: una persona che ha diversi debiti ottiene un prestito di fr. 5000.— dalla Cassa Rurale per liquidarli e unificare così le sue passività. Dato che non possiede delle garanzie reali, il mutuo viene garantito da fideiussione. Dopo un anno, allorché il prestito è stato ridotto a 4000 franchi, la medesima persona inoltra alla Cassa Rurale una domanda di prestito di fr. 80 000.—, destinati all'acquisto di terreno ed alla costruzione di una casa d'abitazione per un costo complessivo — secondo il preventivo contemporaneamente presentato — di fr. 120 000.—. Il Comitato di direzione della Cassa Rurale esamina la pratica e convoca il socio per delle chiarificazioni: se su una spesa di 120 000 franchi si domanda un credito di 80 000 franchi, vuol dire che il richiedente dispone di fr. 40 000.— di mezzi propri, i quali — secondo la normale prassi — vanno investiti per primi nella costruzione. Risulta invece che il preventivo è stato « gonfiato » a bella posta, all'intenzione dell'istituto di credito, e che la spesa totale effettiva è prevista in soli fr. 80 000.—. Si sarebbe quindi trattato di finanziare al 100 % la costruzione mentre, come noto, uno dei presupposti per tale genere di credito è che chi intende costruire od

acquistare una casa deve coprire coi mezzi propri almeno un quinto del costo complessivo. La Cassa Rurale ha quindi dovuto rifiutare il credito. L'interessato si è allora rivolto all'agenzia bancaria locale che, ben lieta dell'occasione offertale, ha concesso il credito, evidentemente per dimostrare la sua superiorità sulla Cassa Raiffeisen.

Altro esempio: un tale richiede un prestito alla Cassa Rurale per l'acquisto di una casa. Non ha mezzi propri. La risposta negativa della Cassa è inoltre dettata da due particolari motivi: il richiedente non è persona degna di fiducia ed il prezzo d'acquisto è assolutamente troppo elevato in rapporto al reale valore della casa che, per di più, necessita di riattazioni. Anche in questo caso l'altro istituto bancario locale ha concesso ciò che la Cassa Rurale ha ritenuto suo dovere rifiutare. Il successivo comportamento del debitore — in cui di laborioso v'è probabilmente solo la digestione — ha confermato la giustezza della decisione della Cassa.

Come si vede, non si è esitato a trascurare dei basilari principi di amministrazione bancaria, tralasciando presumibilmente pure di appurare se l'impegno assunto dal debitore fosse o meno proporzionato alle sue forze, s'egli avesse potuto assicurare dei regolari pagamenti per il futuro. Ciò per dimostrare che le proprie prestazioni sono migliori di quelle della Cassa Rurale. Sembra anche quasi un invito, a trabocchetto, rivolto alla Cassa Rurale di lanciarsi in operazioni azzardate, una sfida che la Cassa Rurale non può e non deve raccogliere. Formata da soci solidalmente responsabili, essa non può correre volutamente dei rischi, essa non può permettersi il lusso di iscrivere delle perdite nei suoi conti.

Potremmo ancora snocciolare alcuni esempi di vario genere. Non vogliamo però abusare dell'attenzione del lettore e nemmeno che quanto scriviamo diventi una geremiade o venga interpretato come tale. Ciò che desideriamo ancora esprimere, se ce ne fosse bisogno, è una parola di incoraggiamento ai dirigenti e cassieri di quelle Casse Rurali che incontrano difficoltà, incomprensioni, malafede o spietata concorrenza. I sani principi di politica creditizia non devono venir sacrificati per ragioni di prestigio o in una gara di sviluppo ad oltranza. E' preferibile negare oggi la concessione di un prestito che essere costretti domani a farselo rimborsare per vie esecutive, col rischio magari di non recuperare l'intero importo mutuato. La critica di chi vuole screditare la Cassa non deve scoraggiare, ma sia anzi un incitamento a

continuare serenamente il proprio lavoro di dirigente o cassiere, la propria collaborazione di socio, con la convinzione di agire per il meglio, di seguire la giusta via. Come per il passato, la chiave del successo del movimento Raiffeisen è costituita dai principi che lo reggono: seguiamoli fedelmente ed il tempo — vecchio maestro — ci darà ragione.

Pell.

## Il cooperatore ideale

Essere socio della Cassa Raiffeisen significa essere cooperatore. Resta da vedere se si è cooperatore solo di nome o anche di fatto. Si sa infatti che «l'abito non fa il monaco» ed è per questo che ci sembra opportuno proporre all'attenzione dei soci delle Casse Rurali della Svizzera italiana la seguente definizione del *cooperatore ideale*, tratta da «L'Italia Cooperativa». Dedichiamo il tempo necessario alla lettura di ogni punto, meditando un po' sul suo contenuto che non mancherà di indicarci, contemporaneamente, alcune utili direttive.

\* \* \*

I. — Il cooperatore ideale è un uomo libero il quale aspira ad influenzare nel senso dei suoi legittimi interessi, che però si inquadrano negli interessi della comunità, le condizioni economico-sociali dell'ambiente in cui opera.

II. — E' un uomo responsabile che dà ogni possibile collaborazione alla propria cooperativa e sa difenderla contro le influenze indebite.

III. — E' un uomo che ama il progresso, crede alla fecondità delle idee, alla forza dello spirito di iniziativa, alla necessità dello sforzo personale. Ripudia tutto ciò che favorisce la pigrizia e il «lasciar correre».

IV. — E' un collaboratore attivo ed efficiente. Crede alla fecondità dell'aiuto reciproco e all'efficacia dell'azione di gruppo.

V. — E' un realista; è un uomo di buon senso dotato di autentico senso sociale, vale a dire di una sufficiente e giusta intuizione del bene comune.

VI. — E' un uomo ansioso di imparare perchè desidera perfezionarsi sempre più e perfezionare la Cooperativa alla quale appartiene; egli desidera che i suoi concittadini possano beneficiare di un progresso economico ed umano sempre maggiore.

VII. — E' un uomo che non ha una concezione egoistica della vita economica, ma considera i problemi personali alla luce dell'ambiente sociale in cui vive, e vuol dare ai problemi economici soluzioni umane.

VIII. — E' un democratico, nel senso che crede alla decentralizzazione dei controlli. Non ammette che una persona o un piccolo gruppo di persone dominino sulle altre in

nessun campo e, quindi, nemmeno in quello economico.

IX. — E' un uomo convinto del primato dell'Umano. Si ribella all'idea che il capitale sia l'arbitro dell'economia ed abbia la forza di asservire gli uomini. E' invece il capitale che dev'essere posto al servizio dell'uomo.

X. — Il cooperatore tipo è un uomo completo. Ha il massimo rispetto della persona e dei valori che essa rappresenta. Ha fiducia nei suoi simili e li ritiene capaci, con lo studio e l'applicazione, di risolvere nel modo migliore i problemi.

## I saggi di interesse

Come previsto, sotto la spinta delle continue richieste dell'economia e degli enti pubblici, ed anche in seguito ad una intensa attività di emissione, la tensione sul mercato nazionale dei capitali si è nuovamente accresciuta. Alcune misure intraprese allo scopo di provocare una distensione non hanno dato gli effetti sperati, per cui la tendenza al rialzo dei saggi di interesse s'è accentuata.

Le banche cantonali ed i grandi istituti di credito, che all'inizio dell'anno corrispondevano il 3 3/4 % per obbligazioni vincolate per 3 o 4 anni, ed il 4 % per quelle a 5 o 6 anni di termine, bonificano oggi rispettivamente il 4 ed il 4 1/4 %. Il tasso medio di interesse delle banche cantonali sui libretti di risparmio è salito dal 2,79 % dello scorso anno all'attuale 2,96 %. Simile rincaro delle passività bancarie ha naturalmente influito sui prestiti ipotecari. Per nuove ipoteche di

primo rango su case in costruzione le banche cantonali chiedono generalmente il 4 %, mentre il tasso praticato dalle banche locali varia generalmente dal 4 al 4 1/4 % e raggiunge talvolta anche il 4 1/2 %. Buona parte delle banche cantonali ha portato al 4 % anche l'interesse per le vecchie ipoteche. La Banca dello Stato del Cantone Ticino ha proceduto a tale aumento a partire dal 1. aprile 1964.

Per le Casse Rurali valgono sempre ancora le direttive che abbiamo pubblicato nell'ultimo numero del «Messaggero». Quelle Casse che, pur migliorando le condizioni per i depositi, hanno voluto mantenere invariate le condizioni per i debitori, devono arrendersi all'evidenza che è ormai impossibile evitare l'aumento delle condizioni di interesse per i nuovi prestiti e per quelli vecchi. Tale adattamento dovrà avvenire al più tardi a partire dal 1. gennaio 1965. Per tale data andrà inoltre riesaminato il tasso di interesse per i creditori, in quanto quelle Casse che possono permetterselo e le cui partite debitorie sono al tasso del 4 % al minimo, potranno eventualmente aumentare l'interesse sui libretti di deposito, rispettivamente di risparmio, al 3 1/4 %. Ciò naturalmente se tale aumento è pressoché necessario per l'acquisizione di nuovi capitali destinati al finanziamento delle numerose domande di prestito. In questo momento in cui lo squilibrio esistente tra il volume del risparmio e le richieste di finanziamento ha assunto delle proporzioni inquietanti per l'intero Paese, questa misura costituirebbe anche un esempio per l'incoraggiamento del risparmio.

## Attività di controllo dei Comitati della Cassa Rurale

Ogni membro degli Organi direttivi di una Cassa Rurale riceve una «Guida», quell'opuscolo dove sono contenute direttive e raccomandazioni affinché sia in grado di esplicare in modo efficace il proprio mandato. Una buona organizzazione interna, un'amministrazione competente e coscienziosa sono infatti elementi indispensabili per assicurare la prosperità di una Cassa Rurale.

Nella «Guida» si danno precise direttive ai membri del Comitato di direzione ed a quelli del Consiglio di sorveglianza sui controlli da eseguire. L'argomento è pure stato trattato in occasione di corsi di istruzione. Sulla base delle esperienze fatte nel corso delle nostre revisioni ci sembra però opportuno ricordare, seppur brevemente, alcuni controlli assolutamente necessari, in quanto presso diverse Casse l'attività di controllo viene trascurata. Nella maggior parte dei casi i dirigenti dichiarano di aver assoluta fiducia nel cassiere. Questa è però una scusa che non regge. Che il cassiere goda della fiducia dei dirigenti è una questione basilare. Non

si può evidentemente affidare la mansione di cassiere ad una persona nella quale non si ha fiducia.

La sicurezza di ogni società poggia indiscutibilmente su frequenti e seri controlli. Alla base di catastrofi finanziarie, di grandi malversazioni si scopre spesso una mancanza di controllo, un seguito di negligenze imperdonabili. Coscienti delle loro responsabilità alla testa di istituzioni di mutuo aiuto che amministrano il risparmio ed i cui soci sono illimitatamente responsabili, i dirigenti raiffeisenisti devono sforzarsi di adempiere alla loro missione eseguendo fedelmente i controlli prescritti. Al cassiere spetta il compito di svolgere le operazioni, tenere la contabilità, ma tutti i dirigenti sono responsabili solidalmente della buona gestione nei confronti della assemblea dei soci. Per liberarsi dalle sue responsabilità, ogni dirigente deve avere continuamente una chiara convinzione di sicurezza, derivante dalla conoscenza degli affari. Solamente i controlli frequenti e periodici possono e devono dargli questa certezza e

non una cieca fiducia nel cassiere. In ciò non si deve però vedere dei controllori e nemmeno un controllato, bensì un assieme di persone coscientemente responsabili che intendono mettersi al coperto mediante l'acquisizione di una certezza matematica.

Non si deve quindi limitare o trascurare l'attività di controllo col pretesto dell'assoluta fiducia nel cassiere, poichè si tratta di rendere servizio al cassiere stesso, di metterlo al coperto di qualsiasi sorpresa, assicurando sè stessi nel medesimo tempo.

Presso le Casse dove i dirigenti eseguono regolarmente dei controlli, di tanto in tanto senza preavviso, si è sicuri che il cassiere tiene sempre la contabilità aggiornata, i contanti in cassa esatti, le pezze giustificative classificate in ordine. E per il cassiere è un piacere poter presentare tutto ciò perchè il controllo dei dirigenti rappresenta contemporaneamente, in questi casi, un riconoscimento alla sua esattezza, alla sua cura. Egli trova in ciò uno stimolo a far sempre meglio, ad avere sempre tutto in ordine perfetto. In caso contrario, se il cassiere riceve unicamente la visita, una volta all'anno, del revisore dell'Unione, egli non è così interessato ad avere le cose continuamente a posto e può essere facilmente indotto a trascurare certi particolari. Possono quindi verificarsi delle differenze di cassa ed altri contrattempi.

Elenchiamo ora alcuni importanti controlli del *Comitato di direzione*. Una volta al mese, almeno due membri della Direzione devono verificare :

- a) se i contanti in cassa corrispondono al saldo dei libri, utilizzando l'apposito verbale dei controlli di cassa,
- b) se le pezze giustificative per le uscite di cassa sono complete, munite del numero d'ordine, nel classificatore,
- c) la contabilità : addizioni della colonna « cassa » e i riporti nei mastri.

Il *Consiglio di sorveglianza deve riunirsi trimestralmente* e procedere ai medesimi controlli mensili, prendere visione del verbale di tale Comitato e verificare, per i prestiti che quest'ultimo ha concesso, se le garanzie depositate sono quelle richieste, se sono materialmente sufficienti e formalmente in ordine.

Il Consiglio di sorveglianza deve inoltre verificare se vi sono dei debitori in ritardo nei pagamenti, se dei conti correnti debitori presentano dei sorpassi di credito e se è stato dato seguito alle osservazioni contenute nel rapporto di revisione dell'Unione. Occasionalmente vanno pure controllati il registro dei soci e le dichiarazioni di adesione, le notifiche al Registro di commercio dei membri del Comitato di direzione e dei soci.

Si tratta di controlli assolutamente indispensabili che ogni dirigente, cosciente delle sue responsabilità, deve eseguire. E noi invitiamo tutti i dirigenti che finora non hanno fatto fronte, o solo in parte, ai compiti loro attribuiti a voler compiere uno sforzo per il

## L'Angolo del giurista

### Domande e risposte

D. — Ho recentemente comperato una casa assumendo una ipoteca verso la Banca dello Stato di fr. 35 000.—. Io vorrei trasferire questa ipoteca alla locale Cassa Rurale, la cui Direzione si è dichiarata consenziente alla operazione.

Pongo queste domande : debbo far allestire un nuovo titolo ipotecario ? quali formalità debbo eseguire ?

R. — Rispondo brevemente : non è affatto necessario far allestire un nuovo titolo. Ella deve disdire il prestito con la Banca dello Stato avvertendola del subingresso di parte creditrice e invitando la Banca stessa a regolare direttamente la pratica con la Cassa Rurale.

\* \* \*

D. — Il mio vicino ha inoltrato dei progetti di costruzione (casa e garage) al Municipio. Siccome io ho una costruzione senza aperture direttamente in confine, domando a quali distanze il mio vicino è obbligato a costruire.

R. — Se il Suo vicino intende costruire un fabbricato con aperture verso la Sua costruzione posta sul confine, egli deve rimanere ad una distanza di tre metri. Il vicino ha però la possibilità di appoggiare il muro di una sua nuova costruzione al Suo fabbricato pagando la metà del muro e relativo terreno.

\* \* \*

D. — Io vorrei acquistare un terreno di circa mq 2000 (in posizione però discosta e poco favorevole a future prospettive) e mi sarei accordato col proprietario per un prezzo di complessivi fr. 8500.—. Senonchè, da accertamenti fatti, tale fondo risulta ipotecato a varie riprese dalla Pubblica Assistenza che ha anticipato ben fr. 7315.— per il pagamento di spese di malattia e di degenza in Cliniche sia per il proprietario sia per qualche altro componente della sua famiglia. Tale famiglia si trova ancora adesso in precarie condizioni per cui se il titolare dovesse rimborsare i fr. 7315.— la compra-vendita non potrebbe essere fatta. Potrebbe Lei suggerire una soluzione ?

R. — Lo Stato, tramite il Servizio Cantonale della Pubblica Assistenza, ha provve-

futuro, affinché la loro attività sia completa e conforme agli statuti ed alla legge. Sarà tutto di guadagnato per l'andamento della Cassa Rurale che potrà così pienamente funzionare grazie all'attiva collaborazione dei diversi Organi.

Pell.

duto ad anticipare una notevole somma per venire incontro ai bisogni della famiglia di cui sopra. E' quindi giusto che, in caso di alienazione del fondo ipotecato, la collettività abbia a recuperare la somma data senza alcun interesse. Tuttavia, ammaestrato da varie esperienze, posso garantirLe che una volta presentato il caso, troverà la massima comprensione dagli organi del Servizio Cantonale della Pubblica Assistenza. Sono convinto che un caso simile potrà essere liquidato rimborsando dai 3 ai 4000 franchi, di modo che il venditore potrà sempre avere a sua disposizione una ancora discreta somma.

Avv. Emilio Induni.

### Da Montecarasso

Ha avuto luogo, con larga partecipazione di soci, l'Assemblea annuale della locale Cassa Rurale, il 18 aprile u.s., in un'aula della Casa comunale, gentilmente concessa dalla esistenza della Cassa.

All'ora fissata nell'ordine del giorno, tempestivamente rimesso ai singoli soci, il presidente della Direzione, signor E. Guidotti, salutava i numerosi presenti con appropriate parole, indi dava l'avvio allo svolgimento dell'Assemblea. I rapporti della Direzione e del Cassiere, ascoltati e seguiti attentamente dai soci convenuti, illustravano moralmente e con le cifre il cammino percorso in un anno dalla nostra istituzione : aumento del numero dei soci ad aumento della somma di bilancio in maniera molto consolante. Il rapporto del Consiglio di sorveglianza constatava con soddisfazione l'attività svolta ed i risultati conseguiti, proponendo all'Assemblea l'approvazione dei conti dell'esercizio.

La modifica dell'art. 7 degli Statuti raccoglieva, dopo qualche scambio di pareri, 38 voti favorevoli, 2 astenuti ed uno contrario.

Eseguita in seguito la distribuzione degli interessi sulle quote sociali agli aventi diritto, rammentato che quest'anno la nostra Cassa avrebbe avuto l'onore di ospitare l'Assemblea cantonale dei delegati, il presidente scioglieva l'Assemblea, ringraziando gli intervenuti.